ART. 53 N° CL242

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL242

présenté par M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnec, rapporteur

ARTICLE 53

A l'alinéa 39, après le mot :	
« motif »,	
insérer le mot :	
« figurant ».	
]	EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.